



Morfontaine, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 JUIN 2021

Etaient présents : PLUVINET José, KUNTZ Laurent, LECHEVALLIER Danielle, HENRION Christophe, BORRI Annie, BONNENBERGER David, MACHADO LOUREIRO Murielle, DOS SANTOS Claudia, RICHARD Jean-François, BORZELLINO Sébastien, LEFEVRE Mariella, SPECCHIO Gabriel.

LEHMANN Cathie a donné procuration à LECHEVALLIER Danielle.

Etaient Absents : BACK Grégory, IANNI Karine.

Secrétaire : Claudia DOS SANTOS

Lors de cette réunion du Conseil Municipal, il a été décidé :

- d'établir une convention entre les communes de Baslieux et Morfontaine afin de définir les conditions de fonctionnement du RPI et de répartir les frais de fonctionnement entre les deux communes
- de signer une convention avec le Président de l'AFR pour que la secrétaire puisse accomplir les tâches administratives pour le compte de l'Association Foncière de Remembrement de Morfontaine. La Commune se chargera de verser cette indemnité et les cotisations qui lui sont afférentes et l'AFR remboursera la totalité à la Commune (une voix contre LEFEVRE Marielle)
- de louer pour neuf ans à l'Etrier de Morfontaine le lot 11 (C8 en partie) d'une superficie de 21 ares au prix de 105 € l'hectare
- de désigner pour représenter la Commune au SIVU Le Fil Bleu : BACK Grégory, délégué titulaire et HENRION Christophe, délégué suppléant
- d'allouer aux jeunes atteignant leur majorité une gratification d'un montant de 100 € (cent euros). Cette gratification sera versée par virement bancaire sur présentation d'un justificatif de résidence et d'un RIB au nom du jeune majeur et elle sera conditionnée à son inscription sur les listes électorales de la Commune (inscription d'office).
- d'approuver le reversement de 97 % de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçue par le SDE54 sur le territoire de la commune, pour la période courant de l'année 2021 à 2027 et selon les modalités de versement arrêtées par le comité du SDE54
- d'adhérer au dispositif de signalement proposé par le centre de gestion de Meurthe-et-Moselle et d'autoriser le Maire à signer la convention et d'inscrire au budget de la commune les montants correspondants aux conventions ci-dessous :
  - Convention Forfait de base
  - Convention Gestion des dossiers d'assurance statutaire
  - Convention Gestion des dossiers d'assurance risque prévoyance
  - Convention générale d'utilisation des missions facultatives ponctuelles
  - Convention Forfait chômage
- de demander les fonds de concours 2021 à hauteur de 15 000 € pour la réfection de l'éclairage public – passage en technologie LED
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du fond d'appui aux projets territoriaux pour la réfection de l'éclairage public – passage en technologie LED pour un montant de 83 227 € HT
- de fixer comme suit la destination des coupes de l'exercice 2021 : Vente des futaies de la coupe façonnée et bois de chauffage réservé aux particuliers : unités de gestion n° 1 – 2 – 20

## RAPPEL BRUIT

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une pollution, une nuisance ! Il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir vivre **en respectant tout d'abord les horaires liés aux activités de jardinage et de bricolage :**

- Les jours ouvrés de 8h00 à 20 h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

## POINT NUMERIQUE MAIRIE



Un ordinateur portable est mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pour toutes les démarches administratives des habitants.

## BON DE RENTREE SCOLAIRE

Les bons scolaires seront disponibles à compter du 12 juillet. Leur valeur est de 40 €. Ils sont délivrés aux élèves à partir du collège. Ils pourront être délivrés aux étudiants de plus de 16 ans contre une caution d'une même valeur qui sera restituée à la fourniture du certificat de scolarité. Attention, ils seront délivrés jusqu'au 30 novembre.

## FERMETURE MAIRIE

En raison des congés annuels, la Mairie sera fermée du 1<sup>er</sup> au 15 août 2021.  
Réouverture le 16 août 2021.

## RAMASSAGE TRI SELECTIF ET ORDURES MENAGERES

Pour rappel, les sachets de tri sélectif et les conteneurs à ordures ménagères doivent être sortis la veille au soir du ramassage et devant chaque habitation et pour les impasses à l'entrée de chaque impasse. Attention, la dotation en sacs de tri sélectif est maintenant annualisée et contingentée par 1 rouleau par habitant.

## NETTOYAGE DU CIMETIERE

Pour rappel, l'entretien des allées du cimetière est à la charge des services techniques cependant l'entretien autour des tombes incombe aux familles.

**Le Conseil Municipal  
vous souhaite  
de bonnes vacances d'été !**

Le Maire,  
José PLUVINET